



Communiqué de presse  
Lundi 30 mai 2011

## **Une intervention sociale coordonnée pour les victimes : Signature de la convention de partenariat INAVEM-ANISCG**

La signature de la convention entre les présidents de l'INAVEM, fédération nationale des associations d'aide aux victimes et de l'ANISCG, association nationale d'intervention sociale en commissariat et gendarmerie, se fera en présence des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères et européennes, des institutions et agences partenaires de l'aide aux victimes, et des adhérents des deux signataires.

**Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011 à 11h30  
27 avenue Parmentier 75011 PARIS**

Dans les années 80 la politique publique d'aide aux victimes consistait dans l'information des victimes de leurs droits et dans leur prise en charge sur un plan moral et psychologique, aujourd'hui se concrétisent toute une reconnaissance et une prise en considération globale qui passe par l'accompagnement social des personnes victimes accueillies au commissariat ou en brigade de gendarmerie.

33 postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie sont portés par les associations d'aide aux victimes membres de l'INAVEM.

Nous avons souhaité appuyer notre partenariat sur trois axes :

- améliorer la coordination des professionnels de terrain, notamment par la mise en place d'outils adéquats
- collaborer institutionnellement, par des interventions en commun et des modules de formation à mettre en place
- aider les montages de projets, pour que l'association qui le souhaite puisse porter au mieux ces postes essentiels d'intervenants sociaux.

La signature de ce partenariat est une étape vers une meilleure collaboration de nos ministères de référence : Justice et Intérieur sous une même bannière celle de la réelle complémentarité des professionnels de nos deux associations, pour la satisfaction des personnes victimes d'infractions qui bénéficient des services des uns et des autres.

Tout savoir sur l'INAVEM : [www.inavem.org](http://www.inavem.org)    Tout savoir sur l'ANISCG : [www.aniscg.org](http://www.aniscg.org)

**Contact presse :**  
**Olivia Mons 06 15 51 18 43**